

Conseiller les agents pour construire un parcours individualisé de formation

A Paris (adresse et accès précisés ultérieurement)

Présentiel - Synchrone

Inscrivez-vous au moins 3 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session

Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18, gaelle.ducher@adiaj.org) ou Julien (01 53 39 14 24, julien.laudat@adiaj.org) pour réaliser cette formation en INTRA

Objectifs

Professionnaliser les responsables, chargés ou gestionnaires de formation dans leur rôle de conseiller pour contribuer à l'élaboration de parcours individualisés de formation, d'accompagnement des agents de la collectivité

Public Visé

Responsables • Chargés ou gestionnaires de formation • Conseillers en évolution professionnelle • Conseillers en parcours professionnels • Chargés de mobilité

Pré Requis

Connaître la réforme de la formation et les outils RH comme le CPF, le congé formation, la formation statutaire obligatoire, niveau confirmé

Objectifs pédagogiques

Professionnaliser les responsables, chargés ou gestionnaires de formation dans leur rôle de conseiller pour contribuer à l'élaboration de parcours individualisés de formation, d'accompagnement des agents de la collectivité

Méthodes et moyens pédagogiques

- Formation – action élaborée autour d'exemples concrets, de construction d'outils (grille d'entretien et de suivi)
- Echanges d'expérience entre stagiaires, mises en situation
- Exposé théorique
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Qualification Intervenant.e.s

Conseillère en développement de compétences

Parcours pédagogique

- Rappel des textes réglementaires sur la formation dans la fonction publique
- Focus sur le décret du 22 juillet 2022
- Définition de la notion d'individualisation des parcours de formation
- Méthodologie pour mener un entretien conseil avec un agent pour bâtir son parcours individualisé de formation
- Mises en situation d'entretiens individualisés
- Comment identifier les compétences acquises de l'agent ?
- Comment mesurer l'écart de compétences en fonction du projet professionnel ?
- Quels parcours individuels de formation envisager ?
- Quelle suite à donner à la formation de l'agent ?

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- **Avant la formation :** un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.

- **Après la formation :** une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form.

Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

Attestations de la formation : Certificat de réalisation à l'employeur et Attestation de fin de formation à l'apprenant

Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.

Référent handicap : Volodia TOURTCHINE - 01 53 39 14 17 -volodia.tourtchine@adiaj.org

Durée Effectif Tarifs (net de taxes)

14.00 Heures

2 Jours

De 4 à 14 Personnes

Inter (Par personne) : 1 320.00

Inter Adhérent (Par personne) : 1 220.00



Contactez-nous !

Julien LAUDAT
Responsable formation

Tél. : 0153391424
Mail : julien.laudat@adiaj.org